



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 698 /2023

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 25
- Votants : 33

Pour : 33  
Contre : 00  
Abstention : 00

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication*

Acte publié le : **26.09.2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le treize septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

**Etaient présents**

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, Mme Marcelle ARSAC, Mme Joëlle EICKMAYER, Mme Muriel BOUDIER, Mme Catherine GASPA, M. Xavier MARQUOT, M. Patrice DUPONT, M. Armand BEGUELIN, Mme Christiane LAGIER, Mme Christine JOUFFRE, Mme Chantal GRABNER, Mme Valérie ANDRES, M. Patrick PAGE, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, Mme Aline LANDRIN, Mme Céline BEYNEIX, M. Jean-Pierre PASERO, M. Bernard VATON, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI

**Absents représentés**

M. Claude BOURGEOIS représenté par Mme Catherine GASPA  
M. Michel BOUYER représenté par M. Jean-Michel BOUDIER  
Mme Yannick CUER représentée par M. Jean-Pierre PASERO  
M. Christian GASTOU représenté par M. Bernard VATON  
M. Cédric ARCHIER représenté par Mme Valérie ANDRES  
M. Jean-Dominique ARTAUD représenté par M. Denis SABON  
M. Pierre MARQUESTAUT représenté par Mme Joëlle EYCKMAYER  
M. Nicolas ARNOUX représenté par M. Jonathan ARGENSON à partir de 10 heures

**Absents**

M. Ronan PROTO  
Mme Marie-France LORHO

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Céline BEYNEIX est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.



N° 698 /2023

Rapporteur : Mme Marcelle ARSAC

**SECTORISATION DES CARTES SCOLAIRES DES ECOLES PUBLIQUES – RENTREE 2023-2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L. 2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public.

Vu l'article L.212-1 et suivants du Code de l'Education relatifs aux compétences de la commune en matière d'écoles et de classes élémentaires et maternelles.

Vu la circulaire n° 2003-104 du 3 juillet 2003 relative à la préparation de la carte scolaire du 1<sup>er</sup> degré.

Considérant que la carte scolaire est un système d'affectation des élèves dans une école en fonction du secteur géographique où ils sont domiciliés.

Considérant l'objectif de la carte scolaire est d'équilibrer les effectifs dans les écoles du territoire au regard des attributions de postes d'enseignants par l'Education Nationale, de la capacité d'accueil des bâtiments.

Considérant que le dispositif de sectorisation applicable aux écoles maternelles et élémentaires de la Ville est organisé en 10 secteurs : chaque école appartenant exclusivement à un secteur géographique d'habitations.

Considérant que les secteurs sont les suivants :

1- Secteur Albert Camus	6- Secteur Grés
2- Secteur Castel	7- Secteur Martignan
3- Secteur Coudoulet	8- Secteur Mistral
4- Secteur Croix-Rouge	9- Secteur Pourtoules
5- Secteur Deymarde	10- Secteur Sables

La carte de sectorisation de la commune est jointe en annexe de cette délibération.

Considérant que dans ce cadre, chaque élève est scolarisé dans l'école de secteur où sa famille est domiciliée, à l'exception des dérogations et en application des critères de droit. Le suivi de fratrie, l'admission en classe spécialisée ULIS permettent à l'élève d'être scolarisé dans l'école du secteur identifié.

**A l'unanimité,**

### DECIDE

**Article 1 :** d'approuver la sectorisation de la carte scolaire, applicable à la rentrée 2023/2024.

**Article 2 :** d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Secrétaire de séance  
**Celine BEYNEIX**



Le Maire  
**Yann BOMPARD**

